



PERMANENCE :

7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318

fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr

02.31.38.34.61

06.34.56.51.35

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

CTL du 7 novembre 2022 : liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour le dernier CTL de la mandature. Le temps est venu de faire le bilan de ces quatre années, de regarder dans le rétroviseur.

Au cours de ces quatre années, les restructurations ont été menées à bon train et la carte du réseau départemental s'est éclaircie à un niveau tel que les services de la DGFIP ne subsisteront plus au 1^{er} janvier 2023 que dans cinq villes du département, huit si on englobe les 3 antennes de Pont l'Évêque, Honfleur et Les Monts d'Aunay, dont personne ne doute qu'elles finiront par être elles aussi supprimées.

Difficile de croire aujourd'hui encore que le **Nouveau Réseau de Proximité (NRP)** a un quelconque lien avec la proximité avec les usagers. La DGFIP devient virtuelle ; elle a déserté la ruralité, mais pas seulement, pour laisser la place aux maisons de services publics gérées par le département. Dans ces maisons, plus de fonctionnaires d'État formés et qualifiés, simplement des hommes et des femmes qui orientent l'utilisateur vers les plates-formes internet ou téléphoniques. Aucune technicité dans ces lieux, le prétendre serait une offense pour les agents des Finances Publiques.

Difficile dans ces conditions de croire aux beaux discours qui ont été vendus aux élus, aux usagers et aux agents de la DGFIP.

A l'heure où ces derniers sont **contrôlés, scrutés et sanctionnés, parfois sévèrement**, pour des consultations applicatives au nom de la sacro-sainte déontologie, des employés dans des maisons de service accèdent aux données confidentielles des usagers sans contrôle et sans risque. Dans le même temps, la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables est supprimée et la DGFIP met en place le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, **responsabilité imputable, des agents au comptable.**

Au cours de ces quatre années, les suppressions d'emplois ont continué sans relâche dans une période où les départs à la retraite sont très importants, laissant des services en détresse, qui perdent leurs sachants et voient le nombre de chaises vides s'accroître de manière continue. Jamais les tensions n'ont été aussi palpables dans les services, tous les services. Alors que le télétravail était quasiment inexistant à la DGFIP, sa mise en place ayant fait l'objet de nombreuses discussions avec la DG, sans que celle-ci ne soit vraiment favorable à ce nouveau mode de travail, l'arrivée du COVID a soudain bouleversé les équilibres poussant subitement la DGFIP à faire du zèle pour encourager les agents à quitter les services, 2 jours, puis 3 jours imposés. Désormais après un pseudo retour à la normale, on entend de plus en plus parler de flex desk, de travail à distance sur d'autres sites ou dans des espaces de coworking : on banalise le lieu de travail !

Comment ne pas croire à l'effet d'aubaine !

FO DGFIP 14 LA FORCE DU COLLECTIF!

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 1^{er} DÉCEMBRE 8 2022

#JeVoteFO

Lorsque les suppressions de sites et d'emplois sont encore insuffisantes aux yeux de ceux qui nous gouvernent, ils s'attaquent désormais aux missions ; suppression de la taxe d'habitation, de la redevance, suppression du numéraire, encaissements chez les buralistes, suppressions qui ne font qu'accélérer la mort de la DGFIP.

Au cours de ces quatre années, les représentants FO-DGFIP n'ont eu de cesse de combattre tous ces projets funestes visant à éradiquer le service public. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts et ont tout fait pour résister dans l'unité la plus large possible. Ils vous ont, de manière continue, exprimé la colère des agents, leurs attentes, leur envie de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions.

Avec discernement, les représentants FO-DGFIP ont utilisé l'arme ultime du boycott des instances pour faire comprendre la juste colère des agents. Ils n'ont pas fait du boycott un outil systématique par respect pour ceux qui leur avaient donné mandat. Ils sont venus vous exprimer leur mécontentement sans concession mais dans le respect.

Au cours de ces quatre années, la loi dite « de transformation de la fonction publique » a décimé progressivement les instances de dialogue social locales existantes ; Commissions administratives paritaires et bientôt cette même instance qui se réunit aujourd'hui ainsi que les comités hygiène et sécurité (CHS-CT). **Les représentants FO-DGFIP** ont continué à défendre les agents lors de réunions bilatérales avec la direction. Ils continueront à agir dans la nouvelle instance, qui fusionne les comités techniques locaux et les CHS-CT – le CSAL et sa formation spécialisée pour les questions d'hygiène et de sécurité – pour le bien des agents.

Les interventions en séance **des représentants FO-DGFIP** ont toujours été pertinentes et fondées et ont souvent permis de minimiser l'impact des restructurations pour les agents et les usagers.

Pour rester optimistes malgré tout ce que les agents de la DGFIP ont subi, **les représentants FO-DGFIP** vous promettent qu'ils ne désarment pas. Leur détermination, leur motivation est intacte. Ils continueront de combattre sans relâche les desseins de ceux qui veulent mettre à mal les services de la DGFIP. **FO-DGFIP** s'adaptera comme elle l'a toujours fait.

Les agents savent qu'ils peuvent compter sur les représentants FO.


A l'ordre du jour de ce comité technique, nous donnerons notre avis sur les ponts naturels. Sans surprise **les représentants FO-DGFIP** voteront « **POUR** » car ils considèrent que c'est clairement un plus pour les agents et que cela évite bien des tensions entre collègues. C'est un bon moyen de résoudre les difficultés, d'octroi ou non des congés ces jours là et de la règle de présence de la moitié des effectifs.

FO s'étonnait lors du CTL précédent de ne pas avoir eu la présentation du tableau de bord de veille sociale. Ce sujet est à l'ordre du jour.

FO se félicite par ailleurs de voir figurer à l'ordre du jour la mise en place d'un serveur vocal interactif (SVI) au sein du service des recettes non fiscales, sujet qui avait été abordé en questions diverses par **FO** lors du précédent CTL.

FO avait demandé également un point d'étape sur le fonds d'amélioration des conditions de vie au travail. Ce sujet sera examiné en point 7.

FO-DGFIP14 reviendra en séance sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de ce Comité technique local.



FO
DGFIP

LA
FORCE
DU
COLLECTIF!

ÉLECTIONS 1^{er} DÉCEMBRE
PROFESSIONNELLES 8 2022

#JeVoteFO